

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord – Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2019, 19 heures 30

Date de convocation :	18 Novembre 2019
Date d'affichage :	18 Novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	22
Procurations :	3
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	3

Sous la présidence de Monsieur **Éric ROMMEL**, Maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

Étaient Présents :

Monsieur **Éric ROMMEL**, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Madame Annie VANSTEENKESTE, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Madame COLOOS Catherine, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noëlle CALCOEN.

Absents excusés et représentés par pouvoir :

Monsieur Patrice MILLIOT, représenté par Monsieur **Éric ROMMEL**.
Madame Pascale DEMEY, représentée par Madame Sandrine MILLIOT.
Madame Sophie DECLERCQ, représentée par Monsieur François ROSSEEL.

Absents non excusés :

Monsieur Jean-François MORALES.
Monsieur Jérôme WILLEMAN.
Madame Sophie LEMOINE.

Éric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



**Déroulement de la séance du Conseil Municipal
du lundi 25 Novembre 2019**

Monsieur le Maire : Il est 19h30 et je vais demander de suite à Clara ELLEBOODE de faire l'appel.

Madame Clara ELLEBOODE procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci Clara. Le quorum étant atteint nous allons pouvoir délibérer. Avez-vous tous reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal ? Y a-t-il des remarques à faire par rapport à ce compte-rendu ? je peux considérer qu'il est adopté à l'unanimité, et ensuite vous avez également reçu les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil. Nous allons commencer le conseil municipal, l'ordre du jour avec les affaires financières et je donne la parole à Madame Sandrine MILLIOT pour la décision Modificative n°3 au BP 2019.

1. Décision Modificative n°3 au BP 2019

Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Ce sont des jeux d'écriture. Adopté à l'unanimité. Le point suivant et le rapport d'orientation budgétaire – Budget primitif 2020 et je redonne tout de suite la parole à Madame Sandrine MILLIOT.

2. Rapport d'orientation budgétaire – Budget primitif 2020

Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget primitif 2020. Mais avant cela, j'aimerais, afin de resituer et de comprendre la situation de notre commune dans le contexte économique, vous faire quelques rappels rapides de certaines tendances au niveau national. Lecture de la note de synthèse. Pour ainsi dire, la santé financière de la commune de Loon-Plage est excellente. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Très beau Rapport d'Orientation Budgétaire, je tiens à te remercier ainsi que tes équipes pour le travail qui a été fait. C'est un travail qui demande beaucoup de temps, dans le ROB, on resitue le contexte que ce soit européen, que ce soit français et plus précisément sur la ville. Alors, pour synthétiser, Sandrine vous a fait une présentation assez complète. Moi je voudrais simplement dire, comme les années précédentes, nous n'avons pas augmenté les tarifs. Nous n'allons pas augmenter la fiscalité, c'est important. Nous pouvons poursuivre un gros programme d'investissements, parce que les années précédentes, nous avons réduit les coûts de fonctionnement. On a préféré investir pour notre patrimoine, etc..... Comme vous avez pu le voir, nous allons pouvoir continuer. Même si deux grosses opérations vont prendre une grosse partie de cet investissement en 2020/2021, cela n'empêchera pas de valoriser notre patrimoine, continuer des projets qui

sont en réflexion. Je tiens à dire aussi, que les 2 960 000 €uros, qui sont mis au niveau de l'emprunt d'équilibre pour le budget, il y a de fortes chances que l'on ne l'utilise pas. Là, par rapport au programme que nous avons prévu, et par rapport au ROB que nous avons prévu, avec les restes à réaliser, avec les reports qui vont avoir lieu, normalement nous ne devrions pas avoir recours à l'emprunt en 2020. Sauf ! Si la Nouvelle équipe choisit de lancer de nouveaux programmes à partir de mars 2020. Voilà, ce que je voulais par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire, en précisant et en remerciant encore le travail des services. C'est un gros travail. Et je trouve, que nous avons un très beau ROB cette année, qui met en valeur l'investissement et le travail, qui est fait tout au long de l'année par cette équipe municipale, et par les agents municipaux. Est-ce que vous avez quelque chose à dire sur ce rapport d'orientation budgétaire ? Si vous en aviez un autre à présenter, vous avez libre choix. C'est un débat, donc il n'y a pas de vote. Nous allons passer au point suivant avec la Régularisation du compteur « Eau » pour le restaurant Une Faim de Loon, et je vais passer la parole à Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE.

3. Régularisation du compteur « Eau » pour le restaurant Une Faim de Loon

Jean-Pierre CAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Pierre. C'est aussi rapide que l'eau qui coule du robinet. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Le point suivant est l'approbation des conditions d'adhésion à la nouvelle convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, concernant la mise à disposition de l'outil insito dans le cadre de la plateforme de la dette. Et quand on dit dette, on dit Sandrine MILLIOT, je lui redonne la parole.

4. Approbation des conditions d'adhésion à la nouvelle convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque concernant la mise à disposition de l'outil insito dans le cadre de la plateforme de la dette

Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Ensuite la délibération n°5, une provision pour dépréciation de compte de tiers, et je vais demander à Clélie KLEINPOORT de nous expliquer cette délibération.

5. Provision pour dépréciation de compte de tiers

Clélie KLEINPOORT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Clélie. Des remarques à faire sur cette délibération ? Aucune remarque. Adoptée à l'unanimité. Le point suivant est l'octroi d'une subvention complémentaire au CCAS et je laisse la parole à Madame Marie Astrid FOLEY.

6. Octroi d'une subvention complémentaire au CCAS

Marie-Astrid FOLEY : Merci, Monsieur le Maire. Lecture des notes de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Marie Astrid. Pour la première délibération, des remarques ?

Merci. Adoptée à l'unanimité. Les Administrateurs du CCAS :

Mesdames Clélie KLEINPOORT, Catherine COLOOS, Marie-Astrid FOLEY et Messieurs Eric ROMMEL, Vincent JEANNEKIN, François ROSSEEL, Jean-Luc WOUSSEN, et Philippe KOBUSZINSKI ne prennent pas part au vote.

Le point suivant et l'octroi d'une subvention complémentaire au Centre SocioCultuel Dulcie September et c'est Madame Clélie KLEINPOORT qui va nous présenter cette délibération.

7. Octroi d'une subvention complémentaire au Centre SocioCultuel Dulcie September

Clélie KLEINPOORT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Clélie. Des remarques à faire sur cette délibération ? Alors je précise, j'ai oublié de le faire avant. Les administrateurs du CCAS, ne votent pas pour la délibération précédente. Ils ne peuvent pas être juges et parties. Et ici, ce sont les représentants de la municipalité au conseil d'administration du Centre SocioCultuel qui n'ont pas le droit de prendre part au vote. Pour les autres, est-ce que vous êtes d'accord avec cette délibération. Adoptée à l'unanimité.

Mesdames Sophie DECLERCQ, Annie VANSTEENKEESTE et Messieurs Eric ROMMEL, François ROSSEEL ne prennent pas part au vote.

Le point suivant est la convention relative aux ateliers Tennis de Table dans les écoles et le collège - année scolaire 2019/2020 et je laisse la parole à Madame Sarah LIMOUSIN.

8. Convention relative aux ateliers Tennis de Table dans les écoles et le collège - année scolaire 2019/2020

Sarah LIMOUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sarah. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je tiens apporter une petite précision, c'est la dernière année. Comme il n'y a plus de club de tennis de table à Loon-Plage, nous nous étions engagés pour cette année scolaire 2019/2020. Mais en juin prochain, on arrêtera de payer un éducateur de Bourbourg pour faire du tennis de table. A l'époque on avait choisi de le faire parce qu'il avait une association de tennis de table. Il y avait des jeunes qui commençaient à monter en puissance, et pour leur donner le meilleur niveau possible, on avait une classe tennis de table au collège. Comme il n'y a plus de Club à Loon-Plage, nous décidons d'arrêter cette convention à partir de la rentrée prochaine. Bien-sur les enfants auront une autre activité sportive l'an prochain. Donc Adopté l'unanimité. Nous allons maintenant parler d'une subvention exceptionnelle à l'US Coudekerque Cycliste, et je vais donner la parole à Monsieur Vincent JEANNEKIN.

9. Subvention exceptionnelle à l'US Coudekerque Cyclisme

Vincent JEANNEKIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse. Je voudrais apporter quelques précisions Monsieur le Maire. J'ai eu l'occasion de rencontrer ce Monsieur, il a fait la « Une » de la Voix du Nord au mois de juillet dernier. Il est champion de France individuel et médaillé de bronze par équipe. Vous dire aussi, qu'il est à Coudekerque, il devait donc s'entraîner sur une piste, même en piste nous sommes un peu limités dans la

région, donc il allait s'entraîner sur Lille. Là, il a complètement changé de stratégie, parce qu'il va aller sur sable.

Monsieur le Maire : En effet il y en a un peu plus de sable que de piste par ici.

Vincent JEANNEKIN : Vous préciser que Loon-Plage, voudrait s'associer à cette subvention et qu'il a sollicité également la ville de Coudekerque et la Communauté Urbaine de Dunkerque. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer Madame ARLABOSSE, qui est Vice-Présidente aux sports de niveau à la Communauté Urbaine de Dunkerque, et qui devrait normalement aussi l'aider dans ce sens-là.

Monsieur le Maire : Merci, Vincent. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Merci pour lui. Nous allons changer de chapitre et passer aux affaires foncières avec deux délibérations. La délibération n°10 concerne la Vente de la parcelle AK 211 sise 591 rue Pierre Longueval et la délibération n°11 concerne la Vente de la parcelle AM 909 aussi rue Pierre Longueval, et je donne la parole à Monsieur Claude PANTIERS pour ces deux délibérations.

10. Vente de la parcelle AK 211 sise 591 rue Pierre Longueval à Loon-Plage au profit de Madame et Monsieur DELELIS

Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité.

11. Vente de la parcelle AM 909 sise 173 rue Pierre Longueval à LOON-PLAGE au profit de Monsieur VERGRIETTE Cédric.

Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? On continue depuis plus de 30 ans à vendre des petites parcelles de terrains au fur et à mesure. Adopté à l'unanimité. Nous allons passer au chapitre administration générale avec le point n° 12 qui est le Rapport d'activité 2018 de la Communauté Urbaine de Dunkerque et je laisse la parole à Madame Isabelle FERNANDEZ.

12. Rapport d'activité 2018 de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Isabelle FERNANDEZ : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse. Je vous propose de regarder la vidéo.

Monsieur le Maire : Merci, Isabelle. Pour ceux que cela intéresse, le film est sur le site de la ville, et ils verront un peu le budget de la Communauté Urbaine de Dunkerque. C'était le compte administratif. Voilà, il fallait le présenter, nous l'avons fait. C'est la première fois qu'il est en version numérique. Habituellement nous avons un livret, c'est pour cela que nous ne pouvions pas le présenter sous cette forme. Cette année je trouve cette version intéressante, parce que très vite nous avons une image de ce qui se fait dans la Communauté Urbaine de Dunkerque. Donc, moi maintenant, je dois vous parler du dernier point de

l'ordre du jour de ce conseil municipal, des actions qui ont été menées suite aux rapports d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Loon-Plage. Vous vous souvenez, la Chambre Régionale des Comptes était passée par la ville de Loon-Plage et nous avait fait quelques recommandations et quelques rappels à la Loi.

13. Chambre régionale des comptes Hauts de France : Actions menées suite au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Loon-Plage. Communication

Mr le Maire : Lecture de la note de synthèse. Vous avez le détail dans la délibération de tout ce qui a été fait pour répondre à la demande du Juge, lors du passage de la Chambre Régionale des Comptes. Pour une grande partie nous le faisons déjà, sauf que l'on ne l'écrivait pas et tout n'était pas à jour. On s'est réorganisé pour tout remettre à jour. Là aussi c'était une présentation donc pas de vote. Ce Conseil Municipal est terminé, je vous remercie de votre attention. Avant de clôturer, je pose la traditionnelle question. Y a-t-il des questions diverses ?

La séance est close.

Éric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE

